

Arzier, 26 novembre 2024

Communiqué de presse

Grisons : un garde-chasse tire accidentellement sur trois lynx, les confondant avec des loups

Nous avons été extrêmement choqués d'apprendre le tir accidentel de trois lynx, un adulte et deux jeunes animaux. Avec une erreur aussi grave, une ligne rouge est désormais clairement franchie ! Cette réglementation dite proactive sur les loups prend une tournure inacceptable et nous la condamnons très fermement. Il y a deux jours, on apprenait par les médias que près d'un loup sur deux tués en Valais l'hiver dernier n'appartenait à aucune des meutes pour lesquelles le Valais avait obtenu une autorisation de tir. Aujourd'hui, trois lynx sont tués « accidentellement » par un garde-chasse professionnel dans le canton des Grisons. Nous appelons donc les politiques à mettre un terme à cette pratique de tir aberrante et de cesser immédiatement le tir proactif du loup.

Le lynx boréal est protégé par la loi fédérale comme par la Convention de Berne. La population actuelle en Suisse est extrêmement fragile et un tel accident peut avoir un impact significatif sur cette dernière. Il existe déjà des problèmes de consanguinité dans le Jura. Si à cela s'ajoute une diminution des individus de la région alpine, on peut réellement craindre le pire pour le patrimoine génétique de cette espèce.

Nous condamnons fondamentalement la réglementation proactive sur les loups appliquée l'hiver dernier déjà en Suisse. Les lois et les accords, comme la Convention de Berne, sont de plus en plus ignorés par notre pays. Selon l'OFEV et les analyses génétiques effectuées, 11 des 27 loups tués en Valais durant l'hiver dernier n'étaient pas concernés par les autorisations de tir. De plus, les 27 loups tués n'avaient causé aucun dommage au bétail.

En novembre 2023, nous déposons une plainte conjointe avec CHWOLF auprès du bureau de la Convention de Berne à propos de la politique de tir proactif de la Suisse. Lors de la 44^e réunion de son Comité permanent, le 4 décembre prochain, la Convention de Berne donnera sa réponse quant à cette dernière et nous espérons qu'un signal clair sera donné à la Suisse sur cette politique de tir menée par cette dernière et concernant une espèce strictement protégée.

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour tout autre renseignement :

En français :

Eric Jaquet, président
079 639 08 41

En allemand :

Susanne Clauss, Vice-présidente
079 436 35 37